



GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'île de Ré
1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet
Tél. 05 46 07 95 03 - asso.gemre17@yahoo.fr - <http://gemre.wifeo.com/>

Communiqué GEMRé du 15 Novembre 2013

Il n'y aura pas d'hiver pour GEMRé

Et lorsque l'hiver fut venu, ... Eh bien non, GEMRé ne sera pas le dindon de la farce ! Alors que certaines associations se posent la question de leur existence, après avoir atteint leur but (comme quoi tout est possible, y compris la gratuité du pont de Ré pour tous!), GEMRé continue son action pour que l'Ile de Ré soit accessible à tous, sans discrimination financière. Les habitants des quartiers défavorisés ont tout autant le droit que les plus riches d'aller sur cette Ile, certes magnifique, mais partie intégrante du territoire de la République Française.

GEMRé a reçu des promesses d'agir de la part de certains hommes politiques élus locaux: il est l'heure de tenir ces promesses !

Monsieur Vallet, Conseiller Général PS et président du Pays de Marennes Oléron, très content du libre accès de son Ile (et du pont sur la Seudre), avait promis une intervention pour GEMRé au CG 17, à la rentrée.

Nous sommes mi novembre et nous ne voyons toujours rien à l'horizon !

Mesdames et Messieurs les élus qui nous ont assurés de leur accord pour mettre fin au racket du pont de Ré, doivent pour certains qui sont candidats aux prochaines élections municipales, l'écrire dans leur profession de foi !

Nous leur envoyons un questionnaire sur leurs intentions, des fois qu'ils auraient oublié un paragraphe dans cette profession de foi !

Les futurs candidats aux Européennes doivent savoir aussi que l'Europe est contre l'atteinte à la libre circulation des marchandises et des personnes qui faussent la concurrence.

L'écotaxe, nouveau terme pour masquer le péage, est un faux impôt, un chèque en blanc donné aux élus de l'Ile de Ré, qui détournent le sens de la loi : l'écotaxe ne peut pas servir à aménager le parking de monuments historiques, ne peut pas financer la démolition de maisons sur la dune, pas plus que l'aménagement de ronds points. En revanche, elle ne devrait pas servir longtemps à payer les agents péagers du Pont : déjà, des guichets sont à paiement automatique.

Demain, il n'y aura plus personne dans les guérites, comme sur les autoroutes concédées !

Après un été au cours duquel de très nombreux automobilistes ont vu les banderoles de GEMRÉ sur la rocade menant à l'octroi de l'Ile de Ré, l'automne va être la saison ou l'association de lutte contre le racket va savoir rappeler à ceux qui ont fait des promesses, qu'il est l'heure de les tenir.

Rendez-vous est donné aux victimes de la voracité de certains, avec GEMRÉ dans les rues de La Rochelle, le samedi 14 décembre, pour la gratuité du pont, la fin de l'insupportable racket

Sinon, l'hiver sera chaud !

GEMRÉ ne fait que dénoncer l'inégalité de traitement des habitants selon son lieu d'habitation et l'atteinte à la libre circulation des biens et des personnes faites sur cette partie du territoire national.

NON A L'OCTROI DE L'ILE DE RE!

Rappelons que GEMRÉ réclame notamment l'application du Code de l'Environnement (article L321-11), qui permet au Conseil Général de dispenser les Charentais Maritimes du paiement de l'écotaxe du Pont.

Contact : Jean Marc JUCKER

Courriel : asso.gemre17@yahoo.fr

Web : <http://gemre.wifeo.com/>

Facebook : <http://www.facebook.com/AssociationGemRe17>